

publicité sur forum

Par **Spane**, le **09/01/2006 à 17:21**

salut ! je suis étudiant en info et j'y entend rien en droit alors je fais appel a vous, et je ne sais pas si j'ai placé le message dans la bonne section... 

J'ai un forum et j'aimerais faire de la publicité pour des magasins en mettant sur mon forum leurs bannieres, j'ai déjà trouvé des personnes intéressées mais je ne sais pas si j'ai le droit de gagner de l'argent de cette façon...si oui, pouvez-vous me dire quelles sont les démarches que je dois faire pour que ce soit légal...

merci beaucoup !!!

bonne journée 

Par **jeeecy**, le **09/01/2006 à 17:44**

tu as le droit

apres il faut que tu declares aux impots ce que tu as gagne (ou tu fais comme beaucoup, c'est a dire que tu ne declares rien)

attention si tu gagnes beaucoup tu as interet a declarer et idem si tu veux avoir l'esprit tranquille (ce que je ferai...)

Par **Spane**, le **09/01/2006 à 17:46**

génial jeeecy !! je te remercie !

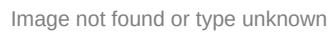
mais dis moi, si je me trompe pas, c'est a la fin de l'année qu'on fait la déclaration...donc si j'ai un controle avant la déclaration, comment je fais pour prouver que je vais le déclarer a la fin de l'année ? merci

Par **jeeecy**, le **09/01/2006 à 22:06**

tu es controlé sur l'année précédente, jamais sur l'année en cours

Par **Spane**, le 10/01/2006 à 14:13

:))

Merci beaucoup Jeecy ! 

Par **Spane**, le 10/01/2006 à 14:23

désolé, j'ai oublié un petit détail :
es-ce-que je dois faire des factures à mes "clients" pour laisser une trace ou bien c'est inutile

? 

merci encore

Par **Yann**, le 10/01/2006 à 14:25

Les factures c'est mieux! Surtout pour les impôts, ça laisse des traces écrites qui peuvent servir de preuve le cas échéant.

Par **jeecy**, le 10/01/2006 à 14:32

oui tu dois faire des factures

par contre tu vas avoir un probleme :

si tu vends plus de 2 bannieres, tu deviens du point de vue fiscal commerçant donc tu es assujetti a la TVA

ce qui signifie facture obligatoire et IS
mais il te faut te placer dans le regime des micro-societes qui sont exonerees d'IS mis a part l'IFA (imposition forfaitaire annuelle)

faut que je me plonge dans mon cours de fiscal pour t'en dire plus mais je ne crois pas me tromper...

Par **Spane**, le 10/01/2006 à 18:41

donc il faudrait que je crée une micro-société ? ou c'est simplement la case a cocher dans la déclaration, et dans ce cas je ne dois rien créer..?

:?

excuse-moi mais je sais pas ce que veut dire "IS" Image not found or type unknown

merci pour votre aide

Par **jeeecy**, le **10/01/2006** à **18:54**

tu n'as pas de societe a creer

seulement dans la declaration ce ne sont plus les mems cases

IS = impot sur les societes

mais je n'ai pas eu le temps de regarder aujourd'hui, surement demain je te donnerai une meilleure reponse...

Par **Spane**, le **10/01/2006** à **19:11**

merci encore, mais si t'as pas le temps demain, c'est pas grave, ne te prends pas la tête avec .Wink.

ça. En tout cas ça fait bien plaisir de rencontrer des gens aussi aimables Image not found or type unknown